

Affiché au
GRAND CAHORS le :

Délibération n° 07

23 DEC. 2019



AR PREFECTURE

046-200029737-20191218-07_18_12_2019-DE
Reçu le 20/12/2019

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (51)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (17)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200028737-20191216-07_16_12_2019-DE
Reçu le 20/12/2019

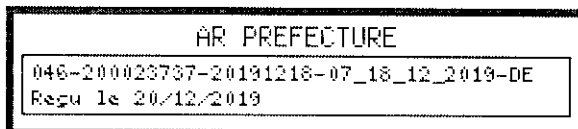
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

Objet : Ouverture anticipée de crédits 2020

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
GRAND CAHORS le :
Délibération n° 7 23 DEC. 2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 18 décembre 2019
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Direction des Finances

Objet : Ouverture anticipée de crédits 2020

Mesdames, Messieurs,

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet au Président, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil communautaire, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement en section d'investissement de l'exercice 2020 s'élevaient à :

- Budget principal Grand Cahors : 11 235 554,34 € (hors capital de la dette et hors opérations d'ordre) ; le quart de ces crédits représentent donc 2 803 388,58 €.
- Budget Transports collectifs : 635 000 € (hors capital de la dette) ; le quart de ces crédits représentent donc 158 750 €.

Pour le bon fonctionnement des services et la continuité des opérations lancées, il convient d'ouvrir les crédits suivants (cf. tableau en annexe).

N° opération	Libellé	Montant
BUDGET GRAND CAHORS		
156	Programme annuel des bâtiments	70 000,00 €
272	Travaux urgents bâtiment	20 000,00 €
21	Matériel de voirie	25 000,00 €
35	Informatique	50 000,00 €
151	Matériel et outillage techniques	10 000,00 €
255	Mobilier	5 000,00 €
253	Schéma Directeur Terre Rouge	68 000,00 €
223	Voie	680 000,00 €
76	Acquisitions techniques OM	15 000,00 €
77	Parc véhicules OM	15 000,00 €
265	Etude atelier voirie de Catus	25 000,00 €
234	Parc auto	5 000,00 €
57	Cuisine centrale	40 000,00 €
	TOTAL	1 028 000,00 €

N° opération	Libellé	Montant
BUDGET TRANSPORTS COLLECTIFS		
12	Matériel roulant urbain	153 000,00 €
15	Mobilier urbain	5 000,00 €
	TOTAL	158 000,00 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater des dépenses aux opérations précisées ci-dessus ;
- b- De s'engager à inscrire les crédits ci-dessus réalisés au budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE